

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## ON TARGET

Date d'émission : 08 mai 2019

### SECTION 1 : IDENTIFICATION

**Nom du produit :** On Target

Norac Concepts Inc.  
C. P. 31097  
Guelph (ON) N1H 8K1

**Usage du produit :** Mousse à marquer agricole

**Restrictions d'utilisation :** Inconnues

**Renseignements additionnels sur le produit :** 519-821-3633

**En cas d'urgence, composer à toute heure le 613-787-5620**

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>Classement SGH :</b>	Provoque une irritation la peau Provoque une sévère irritation des yeux	Catégorie 2 Catégorie 2A
-------------------------	----------------------------------------------------------------------------	-----------------------------

**Éléments d'étiquette SGH :**



**Mention d'avertissement :**

**Mentions de danger :**

**Conseils de prudence :**

AVERTISSEMENT

H314 Provoque une irritation cutanée

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

**Prévention**

P102 Tenir hors de portée des enfants

P103 Lire l'étiquette avant utilisation

P264 Se laver les mains à fond après manipulation

P280 Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage

**Intervention**

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P303+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.

P305+P351+P338. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

**Stockage**

Aucun énoncé relatif au stockage

**Élimination**

Aucun énoncé relatif à l'élimination

**Dangers physiques non classés ailleurs :** Inconnus

**Dangers pour la santé non classés ailleurs :** Inconnus

### SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	N° CAS	% (p/p)
Distillat de pétrole, léger	64742-47-8	10 – 30
Mélange d'alcools, C10-C16, éthylés	Mélange	1 – 5

**Nom courant :** Aucun

**Synonymes :** Aucun

## SECTION 4 : PREMIERS SOINS

**Inhalation** : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils supplémentaires.

**Contact avec la peau** : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à grande eau pendant au moins 20 minutes. Recourir à de l'aide médicale si l'irritation persiste.

**Contact avec les yeux** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer les yeux. Recourir à de l'aide médicale si l'irritation persiste.

**Ingestion** : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

### Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

**Inhalation** : Le brouillard peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

**Contact avec la peau ou les yeux** : Pourrait provoquer une irritation cutanée et une irritation oculaire grave.

**Ingestion** : Pourrait provoquer une irritation de la bouche, de la gorge et du système gastro-intestinal.

**Indication quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial** : Il n'existe pas d'antidote spécifique; traiter selon les symptômes.

## SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

**Agents extincteurs appropriés** : En cas d'incendie important, appliquer une mousse formant une pellicule aqueuse ou de l'eau sous forme de brouillard. En cas d'incendie de moindre importance, utiliser du dioxyde de carbone ou un agent chimique sec.

**Agents extincteurs inappropriés** : Inconnus

**Dangers spécifiques du produit** : Retenir l'eau d'extinction en vue de son élimination si elle a été contaminée par le produit.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers** : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements imperméables. Utiliser le moins d'eau possible et aménager des digues pour empêcher le ruissellement de s'infiltrer dans l'approvisionnement en eau ou l'environnement.

## SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence** : Porter un équipement de protection individuelle tel que décrit à la section 8. Le produit renversé pose un risque de glissade grave.

**Précautions relatives à l'environnement** : Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts, les eaux souterraines ou tout autre cours d'eau. Informer les autorités gouvernementales pertinentes si le déversement doit être signalé ou pourrait nuire à l'environnement.

**Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage** : Laver les surfaces dures à l'aide d'un détergent puissant et de l'eau. Absorber la matière déversée et les rinçures à l'aide d'une matière liante liquide convenable et les placer dans des contenants qui conviennent à leur élimination. Éliminer les matières contaminées comme déchet tel qu'indiqué à la section 13.

## SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

**Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité** : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Si les vêtements sont contaminés, les laver à fond avant de les réutiliser.

**Stockage dans des conditions de sécurité** : Entreposer dans un endroit frais et bien aéré. Tenir à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, des boissons et des engrais. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux de compagnie.

**Remarque** : Pour empêcher le produit de se dégrader et d'occasionner des dommages à l'équipement, ne pas utiliser le produit avec du fer, du cuivre ou de l'aluminium.

**Température de stockage** : CRAINT LE GEL. Entreposer au-dessus de 0 °C.

## SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Ingrédients ayant des limites d'exposition professionnelle

Ingrédients	N° CAS	Valeur/forme de l'exposition	Concentration admissible
Distillat de pétrole, léger Mélange d'alcools, C10-C16, éthylés	64742-47-8 Mélange	TWA	500 mg/m <sup>3</sup> Aucune donnée

**Contrôles d'ingénierie appropriés** : Assurer une extraction d'air local ou une aération adéquate.

### Mesures de protection individuelle

**Protection des yeux** : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques lorsqu'il y a un risque de contact avec les yeux.

**Protection de la peau :** Des gants résistant aux produits chimiques et des vêtements de protection imperméables dans des conditions d'utilisation prévues.

**Protection des voies respiratoires :** En présence du brouillard de pulvérisation, porter un respirateur approuvé par le NIOSH/MSHA.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Aspect :</b>	Liquide blanc laiteux
<b>Odeur :</b>	Légère odeur d'hydrocarbure
<b>Seuil de l'odeur :</b>	Non déterminé
<b>pH :</b>	Aucune donnée
<b>Point de fusion/point de congélation :</b>	Non déterminé
<b>Point/intervalle initial de distillation :</b>	Non déterminé
<b>Point d'éclair :</b>	>93,3 °C vase clos Pensky-Martens
<b>Taux d'évaporation (éther=1) :</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité (solide ou gaz) :</b>	Sans objet
<b>Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité :</b>	Non déterminée
<b>Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité :</b>	Non déterminée
<b>Pression de vapeur (mm Hg à 20 °C) :</b>	Aucune donnée
<b>Densité de la vapeur (air=1) :</b>	Aucune donnée
<b>Densité relative :</b>	1,05 à 20 °C
<b>Solubilité (eau) :</b>	Limitée par la viscosité
<b>Solubilité (autre) :</b>	Aucune donnée
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	Aucune donnée
<b>Température d'autoinflammation :</b>	Aucune donnée
<b>Température de décomposition :</b>	Aucune donnée
<b>Viscosité :</b>	Cinématique > 20,5 mm <sup>2</sup> à 40 °C

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité :</b>	Ne réagit pas. Le produit n'est pas sensible aux chocs mécaniques.
<b>Stabilité chimique :</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Possibilité de réactions dangereuses :</b>	Aucune réaction dangereuse prévue.
<b>Conditions à éviter :</b>	Inconnues
<b>Matériaux incompatibles :</b>	Les oxydants puissants
<b>Produits de décomposition dangereux :</b>	La décomposition thermique de cette matière peut produire des brumes et des produits de décomposition dangereux, notamment des oxydes de carbone et d'azote.

## SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

**Voies d'exposition probables :** Les yeux, la peau, l'ingestion et l'inhalation

**Toxicité aiguë**

DL<sub>50</sub> orale (rat) = > 5 000 mg/kg

DL<sub>50</sub> cutanée (lapin) = > 2 000 mg/kg

CL<sub>50</sub> inhalation (rat) = Aucune donnée

**Effets différés et immédiats**

**Inhalation :** L'inhalation de grandes quantités de brouillard de pulvérisation peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

**Contact avec la peau :** Peut provoquer une irritation cutanée. Le contact prolongé ou répété peut provoquer une irritation.

**Contact avec les yeux :** Le contact direct peut provoquer une irritation oculaire grave.

**Ingestion :** Peut provoquer des nausées, des douleurs abdominales et de la diarrhée.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :** Inconnue

**Risque d'aspiration :** Inconnu

**Effets chroniques :** Selon les données disponibles, les expositions répétées ne devraient pas causer d'effets secondaires significatifs.

**Cancérogénicité :** Les ingrédients du produit ne sont pas classés comme cancérogènes par l'ACGIH, le CIRC, l'OSHA ou le NTP.

**Mutagénicité :** Aucune donnée

**Effets sur la reproduction :** Aucune donnée

**Autres informations :** Inconnues

## SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité**

Éther butylique de l'éthylèneglycol

Toxicité pour les poissons : *Oncorhynchus mykiss* (truite arc-en-ciel) : CL<sub>50</sub> 120 mg/L 96 h

Toxicité pour les daphnies, les autres invertébrés : *Daphnia magna* (cladocère) : CE<sub>50</sub> >100 mg/L 48 h

Toxicité pour les algues : Inhibition de la croissance CL<sub>50</sub> *Pseudokirchnerella subcapitata* (algues vertes > 100 mg/L 72 h)

**Persistance et dégradation** : Aucune donnée disponible

**Potentiel de bioaccumulation** : Aucune donnée disponible

**Mobilité dans le sol** : Aucune donnée

**Autres effets nocifs** : Aucune donnée

### SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

**Élimination du récipient** : Emballage non réutilisable. Ne pas réutiliser à d'autres fins. Rincer le contenant trois fois et ajouter les eaux de rinçage dans le réservoir de pulvérisation. Si possible, offrir le contenant en vue de son recyclage ou le perforer et l'éliminer dans un enfouissement sanitaire, ou selon d'autres méthodes approuvées par les autorités provinciales et locales.

**Élimination des déchets** : Éliminer les résidus dans des installations autorisées pour le traitement ou l'élimination des déchets (dangereux) conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales en vigueur. Ne pas jeter les déchets avec les ordures ordinaires ou dans les égouts.

### SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Classification par le TMD (Canada)** : Non réglementé

**Numéro de téléphone d'urgence pour le transport** : 613-787-5620

**Précautions spéciales** : Inconnues

**Polluant marin** : Non

### SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

**Classification SIMDUT** : Classe D2B Irritation cutanée et oculaire modérées

**Liste intérieure des substances (LIS)** : Tous les ingrédients figurent sur la LIS.

**Inventaire national des rejets de polluants (INRP) en vertu de la LCPE** : Non inscrit à l'INRP.

### SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont donnés qu'à titre de guide sur la manutention de cette matière et ont été rédigés en toute bonne foi par un personnel technique compétent. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, les méthodes et les conditions d'emploi et de manutention pouvant s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée et Norac Concepts Inc. ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, pertes, blessures corporelles ou dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information.

**Rédaction de la FDS** : Norac Concepts Inc.  
Service technique

**Date d'émission** : 07 mai 2019